

Procès-Verbal de Classement n° 2016 CERIB 5891

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

RESISTANCE AU FEU d'un mur non porteur constitué de blocs pleins 500 x 100 x 200 en béton de granulats courants assemblés au mortier épais courant

Demandeur : APEGIB
15-17 boulevard du Général de Gaulle
92120 MONTROUGE

Durée de validité : Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles
extensions sont valables jusqu'au 11 mars 2021

Documents de référence : RE n° 2016 CERIB 5738

Date : 04/05/2016

« Ce procès-verbal d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 4 août 2008 ».

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent PV. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du laboratoire.

1 OBJET DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal porte sur la résistance au feu d'un mur non porteur constitué de blocs 500 x 100 x 200 pleins en béton de granulats courants assemblés au mortier épais courant.

TEXTES ET DOCUMENTS DE REFERENCE		
Arrêté du 22 mars 2004 modifié	JO CE 2000/367/CE de mai 2000 modifié	Rapport d'essai n° 2016 CERIB 5738

2 DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT CLASSE

CARACTERISTIQUES DES BLOCS	
FABRICANT	Alkern BIP, usine de Saint-Denis de Pile (33)
RATTACHEMENT AUX NORMES	Certifiés NF, groupe 1, catégorie D1 selon la norme NF EN 771-3/CN ,
DIMENSIONS MODULAIRES	500 x 100 x 200 mm ³
DIMENSIONS DE FABRICATION	490 × 97 × 190 mm ³
TYPE DE GRANULATS	Courants
GEOMETRIE DU BLOC	Plein, sans emboîtements verticaux. Plans des blocs en Annexe 1
CLASSE DE RESISTANCE DECLAREE	B80

MISE EN ŒUVRE DU MUR	
RATTACHEMENT AUX NORMES	Conforme aux dispositions générales de la norme NF DTU 20.1 et telle qu'indiquée dans le rapport d'essai n° 2016 CERIB 5738.
DESCRIPTION SOMMAIRE	Le premier rang est liaisonné au sol par un lit de mortier épais courant, d'épaisseur 15 mm, mis en œuvre à la truelle. L'épaisseur des joints, réalisés au mortier épais courant et en continu sur la largeur du voile de pose des blocs, est comprise entre 12 et 15 mm après tassement. Les blocs d'un même rang sont posés jointifs. L'évidement, formé par la juxtaposition des faces latérales d'extrémité, est rempli à refus de mortier épais courant. La continuité entre les joints verticaux et horizontaux est ainsi assurée. L'épaisseur apparente des joints verticaux est comprise entre 1 et 2 mm. Le montage complet du mur est réalisé principalement à l'aide de blocs standards entiers, excepté aux extrémités des rangs où sont utilisés des blocs de coupe préalablement découpés afin d'adapter le calepinage des blocs aux dimensions de la baie. Le dernier rang est recouvert d'une arase de mortier épais courant d'épaisseur 25 mm environ. Plan de calepinage du mur en Annexe 2
REPRESENTATIVITE DE L'ÉLÉMENT	Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans les conditions observées par le laboratoire qui a réalisé l'essai, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la réalisation d'un procès-verbal confirmé.

3 CLASSEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION

CLASSEMENT	
L'élément, objet du présent procès-verbal de classement, est classé selon la combinaison suivante de paramètres et de performances. Aucun autre classement n'est autorisé.	
EI	60
E	60

SENS D'EXPOSITION
Le mur est symétrique. Le sens du feu n'a pas d'influence.

DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE	
Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1364-1 : août 2015 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées.	
DIMINUTION DE LA HAUTEUR	Hauteur limitée à 3 mètres
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DU MUR	Épaisseur des blocs pleins ≥ 97 mm
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DES MATÉRIAUX CONSTITUTIFS	
AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOINTS HORIZONTAUX	Hauteur des blocs ≤ 190 mm
AUGMENTATION DE LA LARGEUR	Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique.
CONSTRUCTION SUPPORT	Le résultat d'essai est applicable à des constructions rigides haute densité ayant au moins la même résistance au feu que le mur. La construction support est en béton homogène de masse volumique 2300 kg/m^3.

4 DURÉE DE VALIDITÉ DES CLASSEMENTS DE RÉSISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable 5 ans à dater de l'essai figurant dans le rapport n° 2016 CERIB 5738, soit jusqu'au 11 mars 2021.

Passé cette date, le présent procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le laboratoire.

AVERTISSEMENT

Le présent procès-verbal ne représente pas l'approbation de Type ou la certification de l'élément.

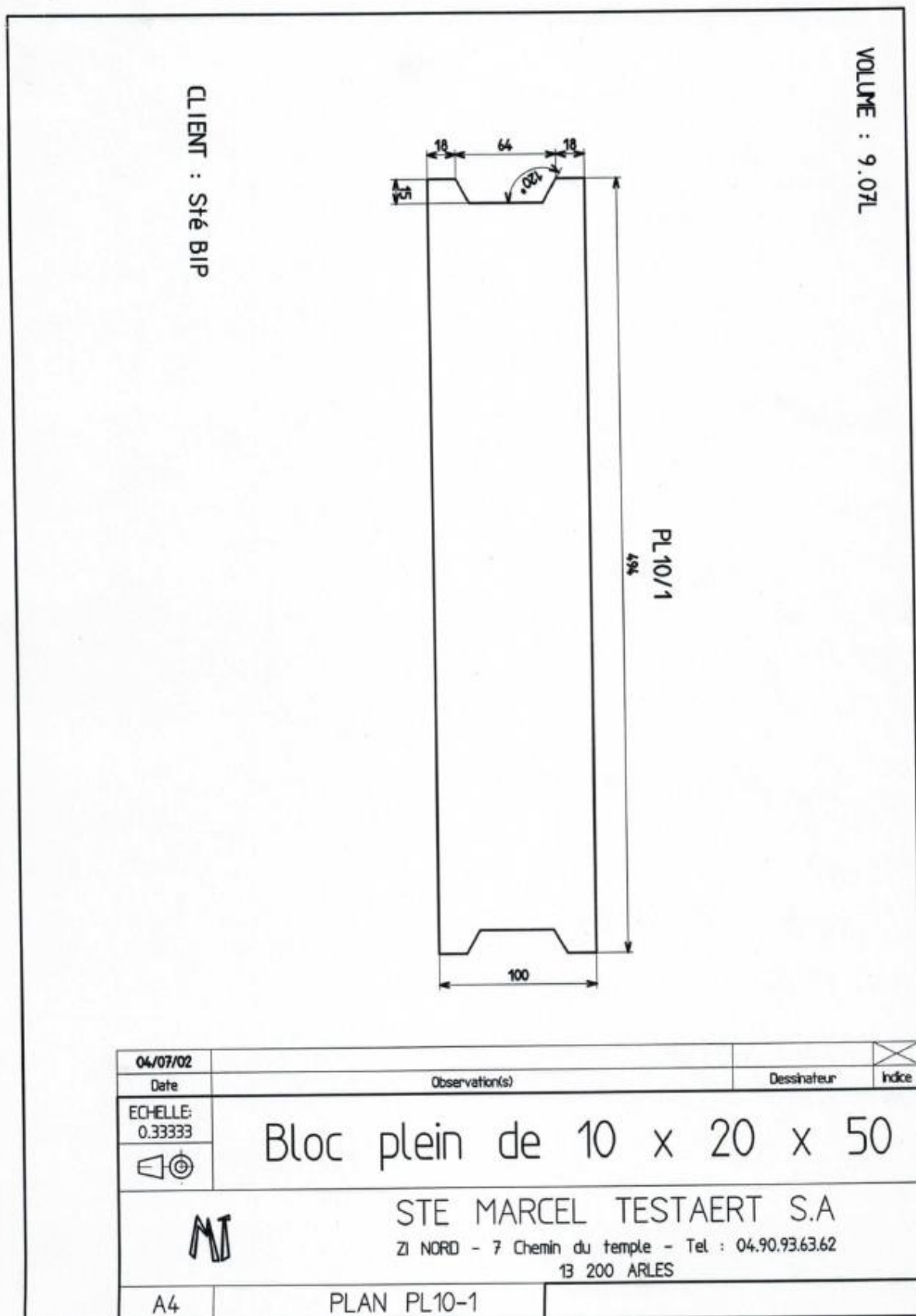


Christophe TESSIER
Directeur du
Centre d'Essais au Feu



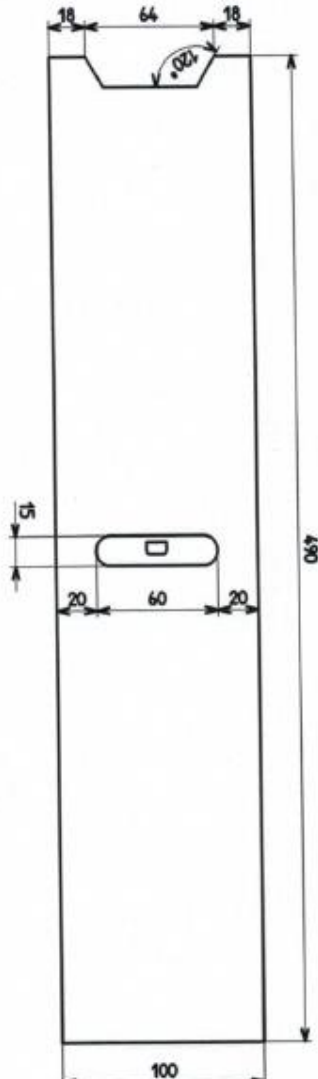
Renaud DUPRETZ
Responsable d'Essais du
Centre d'Essais au Feu

ANNEXE 1 – PLANS DES BLOCS



VOLUME NOYAUX : 0.13L
VOLUME BLOCS : 9.01

PL 10/2

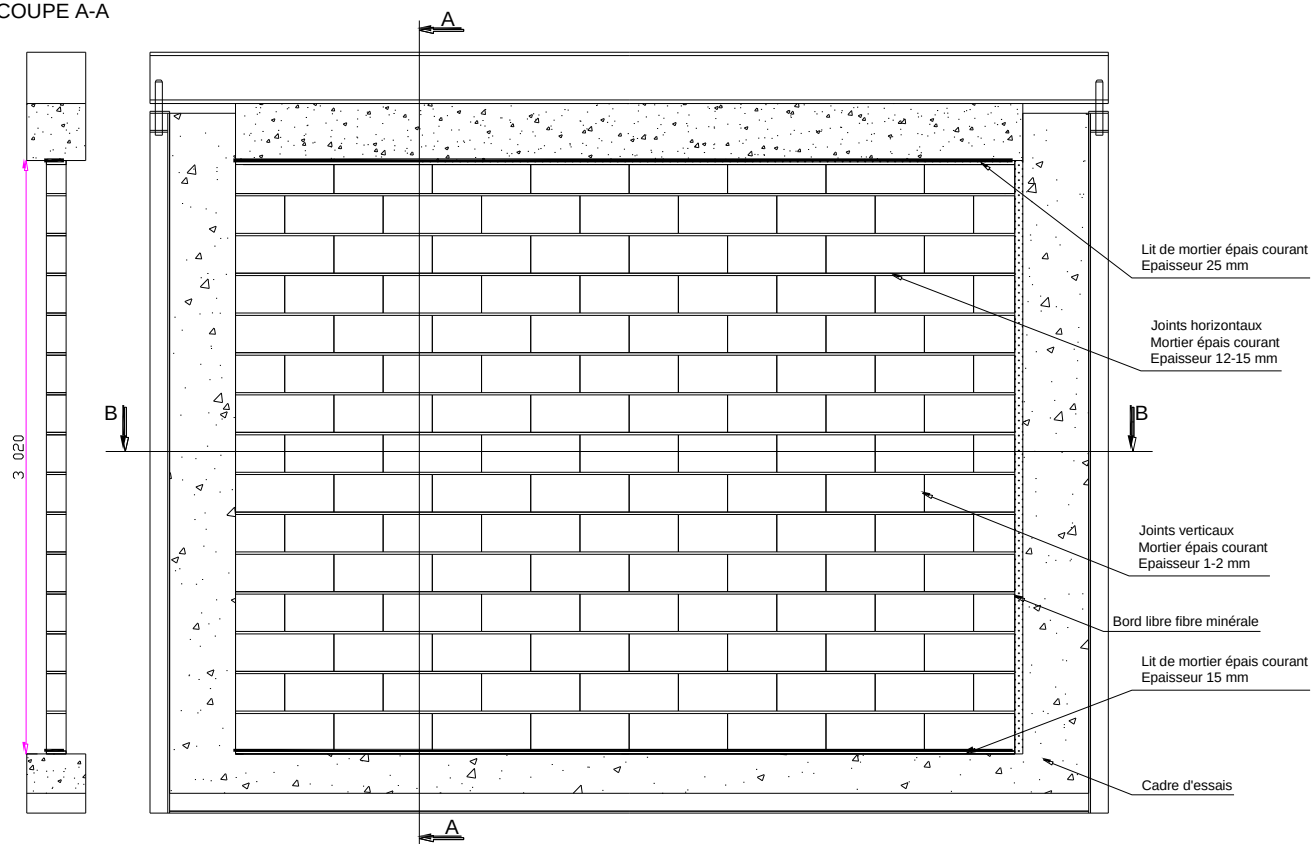


CLIENT : Sté BIP

05/01/99			X
Date	Observation(s)	Dessinateur	Indice
ECHELLE: 13 	Blocs plein de 10 x 20 x 50 C1/2		
	STE MARCEL TESTAERT S.A ZI NORD - 7 Chemin du temple - Tel : 04.90.93.63.62 13 200 ARLES		
A4			

ANNEXE 2 – PLAN DE CALEPINAGE DU MUR

COUPE A-A



COUPE B-B

